



**Ville de Mèze**

**N° 509**

## **ARRÊTE MUNICIPAL**

### **LIVRAISON RUE DU PORT CIRCULATION INTERDITE**

**Le Maire de la ville de MEZE,**

**VU**, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

**VU**, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

**VU**, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

**VU**, la demande sollicitée par la SARL « Papiol Frères », sise Chemin de la Grand grange lieu-dit la Prade 34140 Mèze.

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison d'une livraison de matériel n° 36 rue du Port, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à stationner son véhicule de chantier à hauteur du n° 36 rue du Port, vendredi 29 septembre 2023, de 07h30 à 12h00.

**Article 2 :** La circulation est interdite rue du Port, de l'angle du boulevard du Port jusqu'à la rue du Docteur Magne, vendredi 29 septembre 2023, de 07h30 à 12h00.

**Article 3 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum à Mèze, par la SARL « Papiol Frères », sise Chemin de la Grand grange lieu-dit la Prade 34140 Mèze.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 18 septembre 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA

